

Dates de dépôt pour le financement de projets de recherche pour l'hiver 2023
13 janvier - 10 mars - 12 mai

Projets admissibles

Les projets admissibles doivent être en lien avec la mission de la Fondation de l'UQAT. La FUQAT favorise et soutient l'accessibilité, la poursuite et la réussite des études universitaires des étudiantes et étudiants de l'UQAT. Elle fournit également à l'UQAT des moyens supplémentaires afin de lui permettre de réaliser sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité.

Les projets suivants sont admissibles sans nécessairement s'y limiter : construction de nouveaux espaces, chaire de recherche, laboratoire, travaux de création, projet de recherche en lien avec le plan stratégique de recherche de l'UQAT.

Critères d'admissibilité

- L'apport financier de la Fondation peut aller jusqu'à 20% des liquidités nécessaires au projet pour un maximum de financement de 20 000 \$ par année.
- La contribution en biens et services des partenaires n'est pas comptabilisée dans le coût total du projet pour la Fondation.
- Le responsable de la demande doit s'engager à fournir des livrables clairs dans le rapport d'activités (ex. : publication des résultats dans une revue scientifique, rapport de recherche, résumé d'un mémoire ou d'une thèse, etc.). Dans l'éventualité où un financement a été octroyé et que ce critère n'est pas respecté lors de la soumission du rapport d'activités, le responsable du projet ne sera plus éligible à faire des demandes de subventions à la FUQAT.
- Au cours d'une année, une seule demande pourra être faite au nom du responsable de projet.
- Une demande au programme régulier ne peut être jumelée au programme de contrepartie.
- Si un projet est financé sur plus d'une année, ce projet fera l'objet d'un rapport d'activités à chacune des années fiscales.

NOTE : Toute demande soumise après la date le dépôt sera reportée au prochain concours.

Dépenses admissibles

- Salaires pour les étudiantes et étudiants directement reliés au projet, ou toute autre personne qui doit être rémunérée pour assurer le bon déroulement du projet. Pour les étudiantes et étudiants, lorsque la demande ne sert pas directement au financement du projet de maîtrise ou de doctorat, la rémunération doit être en argent et non en bourse.
- Les employées et employés de l'UQAT qui sont déjà rémunérés ne sont pas admissibles.
- Déplacements nécessaires au bon déroulement du projet.
- Toute autre dépense justifiée par le projet et accordée par le comité d'attribution des fonds.

Les responsables de projet qui n'auront pas déposé leur rapport d'activités après un délai de 6 mois à 12 mois après la fin de la date d'échéance prévue du projet, devront en justifier les raisons. Il ne sera pas possible d'obtenir d'autre financement avant que le rapport d'activités soit déposé.

Guide de présentation financement projets de recherche de l'UQAT

Critères d'évaluation des demandes

- Le projet a-t-il été présenté à un conseiller ou une conseillère à la recherche au décanat à la recherche?
- Adéquation du projet avec la mission de la FUQAT et le plan stratégique et le plan de recherche de l'UQAT
- Retombées et rayonnement pour l'UQAT et la FUQAT
- Adéquation du budget avec les règles d'admissibilité des dépenses
- Présentation du plan de financement (précis, clair et détaillé)
- Le nombre de partenaires au projet et leur contribution

Documents requis

- Formulaire de demande dûment rempli
- Plan de financement détaillé (format excel à télécharger sur la page Web de la Fondation)
- Documents soumis aux organismes subventionnaires (pour les demandes de financement complémentaires)
- Tout autre document demandé par la FUQAT

Pour toute question, veuillez communiquer avec la direction de la Fondation de l'UQAT et faire parvenir vos demandes à fondation@uqat.ca